



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE DEMANDE DE VALIDATION

**D'UN PROJET PEDAGOGIQUE DES PRATIQUES A HAUT NIVEAU D'EXIGENCE
AYANT POUR SUPPORT UNE ACTIVITE PHYSIQUE DE PLEINE NATURE (A.P.P.N.)
A ENVIRONNEMENT SPECIFIQUE**

Dossier à retourner plus tard un mois avant la sortie (hors vacances scolaires) à : Valerie.Millet@ac-dijon.fr

Textes règlementaires :

- ❖ **Circulaire n° 2017-075 du 19-4-2017 (NOR : MENE1711773C) « Exigences de la sécurité dans les activités de pleine nature dans le second degré ».**

« Identifier les pratiques à haut niveau d'exigence ayant comme support des APPN à environnement spécifique

L'article R-212-7 du code du sport définit les activités s'exerçant dans un environnement spécifique pour lesquelles des mesures de sécurité particulières doivent être prises. Les corps d'inspection valideront les projets des établissements proposant une ou plusieurs de ces activités dans le cadre de l'association sportive, d'une section sportive scolaire, d'un enseignement facultatif ou de tout projet spécifique et autres formations qualifiantes et pré-qualifiantes. La liste de ces établissements est connue de tous les services académiques et validée par le recteur. »

- ❖ **Article R-212-7 du code du sport**

« Les activités s'exerçant dans un environnement spécifique impliquant le respect de mesures de sécurité particulières mentionnées à sont celles relatives à la pratique :

- 1° De la plongée en scaphandre, en tous lieux, et en apnée, en milieu naturel et en fosse de plongée ;
- 2° Du canoë-kayak et des disciplines associées en rivière de classe supérieure à trois conformément aux normes de classement technique édictées par la fédération délégataire.
- 3° De la voile au-delà de 200 milles nautiques d'un abri ;
- 4° De l'escalade pratiquée sur les sites sportifs au-delà du premier relais et "terrains d'aventure", déterminés conformément aux normes de classement technique édictées par la fédération délégataire en application de l'article L. 311-2, ainsi que de l'escalade en "via ferrata" ;
- 5° Quelle que soit la zone d'évolution :
 - a) Du canyonisme ;
 - b) Du parachutisme ;
 - c) Du ski, de l'alpinisme et de leurs activités assimilées ;
 - d) De la spéléologie ;
 - e) Du surf de mer ;
 - f) Du vol libre, à l'exception de l'activité de cerf-volant acrobatique et de combat. »

Suite à publication des annexes à la circulaire de 2017, la pratique du [Canoë Kayak et des disciplines associées](#) est considérée en contexte scolaire pour les rivières de classe 1 et 2. Une validation d'un projet est donc obligatoire pour toute évolution sur des rivières de classe 3 et supérieure.

Le ski sur piste balisée et ouverte n'est pas considéré comme une activité à haut niveau d'exigence et ne nécessite pas une validation du projet par le corps d'inspection.

I) RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nom, adresse ville département, téléphone et @ de l'établissement (ou des établissements).

Nom et Prénom et adresse mail professionnelle du professeur d'EPS porteur du projet – Ses compétences dans l'activité ou les activités prévue(s) :

Nom et prénom des autres enseignants d'EPS en cas de co-enseignement :

II) LE CONTEXTE

Dans quel cadre est organisé le projet (EPS obligatoire, séjour scolaire, AS, section sportive, option, classe, effectifs ...)?

Activité(s) sportive(s) prévue(s).

Activité	Cocher la case	Annexe à remplir (à joindre au dossier)
Escalade	<input type="checkbox"/>	Annexe 1
Alpinisme et activités assimilées	<input type="checkbox"/> Alpinisme <input type="checkbox"/> Randonnée <input type="checkbox"/> Raquette <input type="checkbox"/> Cascade de glace	Annexe 2
Canoë-kayak et disciplines associées	<input type="checkbox"/> Canoë-Kayak <input type="checkbox"/> Hydrospeed <input type="checkbox"/> Raft	Annexe 3
Canyoning	<input type="checkbox"/>	Annexe 4
Surf	<input type="checkbox"/>	Annexe 5
Autres	<input type="checkbox"/>	Annexe 6

Lieu(x) de destination. (Indiquer dans ou hors de l'académie ou du pays.)

Date(s) du projet :

III) MESURES PARTICULIERES DE SECURISATION

Utilisation d'EPI, encadrement, déplacements, connaissance du site, conditions météorologiques, dispositifs de secours prévus, adaptation de la pratique aux niveaux de compétence et de ressources des élèves...

Avant la sortie

- Le projet a été présenté et voté au conseil d'administration de l'établissement :

Commentaire :

Oui Non

- Conditions de transport :

- Le ou les site(s) a (ont) fait l'objet d'une reconnaissance / Le(s) site(s) est (sont) connu(s) des organisateurs :

Commentaire :

Oui Non

- Recueil des assurances et autorisations parentales :

Commentaire :

Oui Non

Date, signature et cachet du chef d'établissement :

EVALUATION DU CORPS D'INSPECTION

Opposition

Motif(s) :

Dossier incomplet. Il nous manque certaines informations :

Avis favorable

Le dossier est validé pour une durée de 3 ans pour des conditions d'enseignement et de sécurité similaires. Passée cette période, le projet devra à nouveau être examiné.

Le _____ ,

Signature de l'IA-IPR EPS,

ANNEXES

Activité	Cocher la case	Annexe à remplir (à joindre au dossier)
Escalade	<input type="checkbox"/>	Annexe 1
Alpinisme et activités assimilées	<input type="checkbox"/> Alpinisme <input type="checkbox"/> Randonnée <input type="checkbox"/> Raquette <input type="checkbox"/> Cascade de glace	Annexe 2
Canoë-kayak et disciplines associées	<input type="checkbox"/> Canoë-Kayak <input type="checkbox"/> Hydrospeed <input type="checkbox"/> Raft	Annexe 3
Canyoning	<input type="checkbox"/>	Annexe 4
Surf	<input type="checkbox"/>	Annexe 5
Autres	<input type="checkbox"/>	Annexe 6

Annexe 1 : Fiche **ESCALADE**

Article R212-7

Modifié par Décret n°2012-160 du 31 janvier 2012 - art. 1

« Les activités s'exerçant dans un environnement spécifique impliquant le respect de mesures de sécurité particulières mentionnées à l'article L. 212-2 sont celles relatives à la pratique :

(...)
4° De l'escalade pratiquée sur les sites sportifs au-delà du premier relais et "terrains d'aventure", déterminés conformément aux normes de classement technique édictées par la fédération délégataire en application de l'article L. 311-2, ainsi que de l'escalade en "via ferrata" »

1. Préparer le séjour, Vérifier

- Existence d'un protocole de sécurité pour la pratique de l'escalade :
 - Dans l'académie où se déroule l'activité (à joindre au dossier)
 - Dans l'académie de Dijon.
 - Pas de protocole

« Quand un stage APPN est organisé dans une autre académie, les enseignants doivent prendre connaissance du protocole de l'académie d'accueil afin de s'imprégner des recommandations validées par les experts locaux. Le protocole académique le plus strict s'applique. » **Circulaire n° 2017-075 du 19-4-2017 (NOR : MENE1711773C) « Exigences de la sécurité dans les activités de pleine nature dans le second degré ».**

ENCADREMENT DES ÉLÈVES

Professeur(s) d'EPS et/ou membre(s) de l'établissement qualifié(s) pour encadrer les APPN <i>Rappel</i> : Seuls les professeurs d'EPS et intervenants titulaires d'un diplôme d'état dans l'activité spécifique sont habilités à exercer des responsabilités dans l'activité des élèves.		Autre(s) adulte(s) de l'établissement accompagnateur(s)	
Partenariat(s) extérieur(s) <i>Rappel</i> : « La responsabilité de l'enseignant reste pleine et entière même en présence d'un intervenant extérieur éventuel » (circulaire APPN, 2017).	<input type="checkbox"/> Convention(s) de partenariat signée(s) des deux parties et jointe(s) au dossier <input type="checkbox"/> Vérification des qualifications de l'ensemble des intervenants extérieurs (https://recherche-educateur.sports.gouv.fr/accueil) <i>Préciser le nom de l'(des) organisme(s) ou de l'(des) association(s) partenaire(s).</i>		
Classe(s) ou groupe concerné	Effectifs	Niveau dans l'activité (débutants, débrouillés ou confirmés)	

PROFIL DE L'ESPACE D'ÉVOLUTION : caractéristiques de l'itinéraire

Topo du site	
Classification du site	<input type="checkbox"/> Site sportif <input type="checkbox"/> Terrain d'aventure
Forme de pratique	<input type="checkbox"/> Bloc <input type="checkbox"/> Moulinette <input type="checkbox"/> Grimpe en tête : <input type="checkbox"/> 1 longueur de voie <input type="checkbox"/> Plusieurs longueurs de voie (préciser : ...)
Hauteur maximale	
Classification des voies	
Accès au site	

2. S'équiper /Sécuriser

MATÉRIEL	
EPI	
Matériel utilisé autre qu'EPI	
Propriétaire du matériel	

DISPOSITIF DE SECOURS	
Manière de porter secours	
Couverture du réseau téléphonique	
Protocole de déclenchement des secours en cas d'accident	
Trousse de secours	

3. Progresser en sécurité :

ORGANISATION DE LA CHAÎNE DE SÉCURITÉ ET LA CHAÎNE DE CONTRÔLE AU COURS DE LA PRATIQUE.

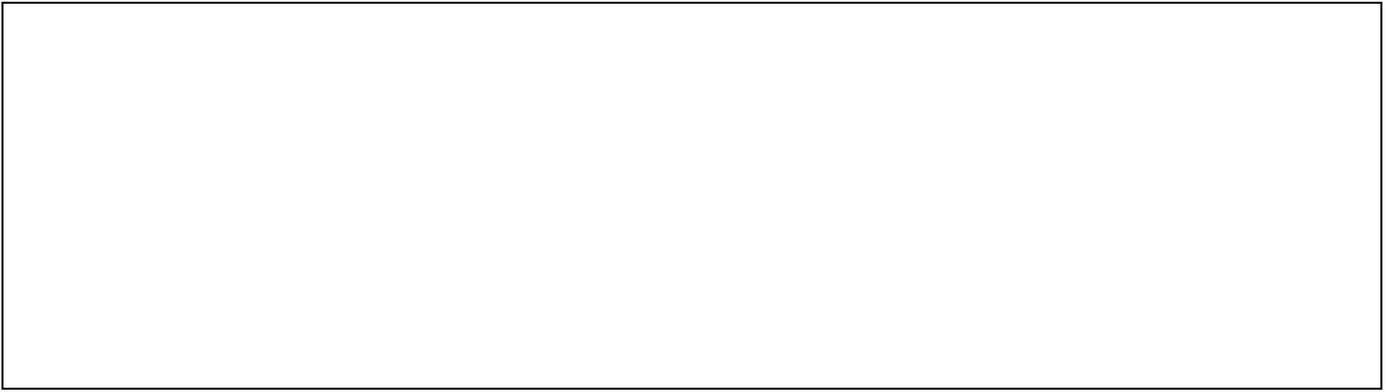
(Pendant l'activité, qui fait quoi entre l'élève et l'encadrant, où se place-t-on, quelle communication particulière... ?)

--

SOLUTIONS DE MODIFICATION DU PROJET AVANT ET PENDANT SON DÉROULEMENT

- ✓ Quels principaux facteurs à prendre en compte qui imposeraient une régulation de l'organisation initiale : météo, fatigue, blessure, casse matérielle...
- ✓ Programme alternatif prévu en cas de modification du projet initial.

Précisez les régulations prévues au regard des facteurs identifiés



4. DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES A JOINDRE AU DOSSIER :

- Cartes professionnelles à jour des encadrants.
- Topo.
- Protocole de sécurité de l'académie d'accueil si existant.

Annexe 2 : Fiche **ALPINISME ET DES ACTIVITES ASSIMILEES**

Les activités assimilées à l'alpinisme se définissent comme un ensemble de pratiques sportives qui regroupent différentes techniques permettant la progression ou le déplacement à pied, en sécurité, dans un environnement montagnard, tel que défini à l'article 2 du présent arrêté.

Dans les départements métropolitains, les zones relevant de l'environnement montagnard pour la pratique des activités assimilées à l'alpinisme sont ainsi définies :

- 1° Les itinéraires pédestres, balisés ou non, sur sentier ou hors sentier, dont le niveau de risque est strictement supérieur à trois, conformément aux critères de la grille de cotation des randonnées pédestres établie par la fédération ayant reçu délégation pour la randonnée pédestre ;
- 2° Dans les massifs des Vosges, de la Corse, du Jura et du Massif Central, les zones situées à une altitude supérieure à huit cents mètres ;
- 3° Dans les massifs des Alpes et des Pyrénées, les zones situées à une altitude supérieure à mille mètres.

Par dérogation aux dispositions du 2° et du 3° l'article 2, ne relèvent pas de l'environnement montagnard pour la pratique des activités assimilées à l'alpinisme, les itinéraires pédestres répondant cumulativement aux deux critères suivants de la grille de cotation mentionnée à l'article 2 :

- 1° Une cotation strictement inférieure à trois sur le critère du risque ;
- 2° Une cotation strictement inférieure à trois sur le critère de l'effort.

1. Préparer le séjour, Vérifier

- Existence d'un protocole de sécurité pour la pratique de l'alpinisme et des activités assimilées :
 - Dans l'académie où se déroule l'activité (à joindre au dossier)
 - Dans l'académie de Dijon.
 - Pas de protocole

« Quand un stage APPN est organisé dans une autre académie, les enseignants doivent prendre connaissance du protocole de l'académie d'accueil afin de s'imprégner des recommandations validées par les experts locaux. Le protocole académique le plus strict s'applique. » **Circulaire n° 2017-075 du 19-4-2017 (NOR : MENE1711773C) « Exigences de la sécurité dans les activités de pleine nature dans le second degré ».**

ENCADREMENT DES ÉLÈVES			
Professeur(s) d'EPS et/ou membre(s) de l'établissement qualifié(s) pour encadrer les APPN <small>Rappel : Seuls les professeurs d'EPS et intervenants titulaires d'un diplôme d'état dans l'activité spécifique sont habilités à exercer des responsabilités dans l'activité des élèves.</small>		Autre(s) adulte(s) de l'établissement accompagnateur(s)	

Partenariat(s) extérieur(s) Rappel : « La responsabilité de l'enseignant reste pleine et entière même en présence d'un intervenant extérieur éventuel » (circulaire APPN, 2017).	<input type="checkbox"/> Convention(s) de partenariat signée(s) des deux parties et jointe(s) au dossier <input type="checkbox"/> Vérification des qualifications de l'ensemble des intervenants extérieurs (https://recherche-educateur.sports.gouv.fr/accueil) <i>Préciser le nom de l'(des) organisme(s) ou de l'(des) association(s) partenaire(s).</i>		
Classe(s) ou groupe concerné	Effectifs	Niveau dans l'activité (débutants, débrouillés ou confirmés)	
			<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
ASNS ou pass-nautique validé pour tous les élèves			

PROFIL DE L'ESPACE D'ÉVOLUTION : caractéristiques de l'itinéraire	
Activité : Randonnée pédestre – raquette- Ski de randonnée - Alpinisme – cascade de glace...	
Classification du parcours (difficulté/Envergure).	
Dénivelé (altitudes du point de départ et du passage le plus haut)	
Passage sur glacier	
Longueur totale de l'itinéraire (randonnée pédestre et raquette)	
Itinéraire balisé	
Evaluation des risques : Itinéraire court, peu éloigné, descente facile	
Pentes (pédestre et raquette) : Préciser la pente max	

2. S'équiper /Sécuriser

MATÉRIEL	
EPI	
Matériel utilisé autre qu'EPI	
Propriétaire du matériel	

DISPOSITIF DE SECOURS	
Manière de porter secours	
Couverture du réseau téléphonique	
Protocole de déclenchement des secours en cas d'accident	
Trousse de secours	

3. Progresser en sécurité :

ORGANISATION DE LA CHAÎNE DE SÉCURITÉ ET LA CHAÎNE DE CONTRÔLE AU COURS DE LA PROGRESSION.

(Pendant l'activité, qui fait quoi entre l'élève et l'encadrant, où se place-t-on, quelle communication particulière... ?)

SOLUTIONS DE MODIFICATION DU PROJET AVANT ET PENDANT SON DEROULEMENT

- ✓ Quels principaux facteurs à prendre en compte qui imposeraient une régulation de l'organisation initiale : météo, fatigue, blessure, casse matérielle...
- ✓ Programme alternatif prévu en cas de modification du projet initial.
Précisez les régulations prévues au regard des facteurs identifiés

4. DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES A JOINDRE AU DOSSIER :

- Cartes professionnelles à jour des encadrants.
- Topo.
- Protocole de sécurité de l'académie d'accueil si existant.

Annexe 3 : Fiche **CANOË-KAYAK et Disciplines Associées : RAFT, HYDROSPEED**

1. Préparer le séjour, Vérifier

- Existence d'un protocole de sécurité pour la pratique du Canoë-kayak et DA :
 - Dans l'académie où se déroule l'activité (à joindre au dossier)
 - Dans l'académie de Dijon.
 - Pas de protocole

« Quand un stage APPN est organisé dans une autre académie, les enseignants doivent prendre connaissance du protocole de l'académie d'accueil afin de s'imprégner des recommandations validées par les experts locaux. Le protocole académique le plus strict s'applique. » **Circulaire n° 2017-075 du 19-4-2017 (NOR : MENE1711773C) « Exigences de la sécurité dans les activités de pleine nature dans le second degré ».**

ENCADREMENT DES ÉLÈVES			
Professeur(s) d'EPS et/ou membre(s) de l'établissement qualifié(s) pour encadrer les APPN <small>Rappel : Seuls les professeurs d'EPS et intervenants titulaires d'un diplôme d'état dans l'activité spécifique sont habilités à exercer des responsabilités dans l'activité des élèves.</small>		Autre(s) adulte(s) de l'établissement accompagnateur(s)	
Partenariat(s) extérieur(s) <small>Rappel : « La responsabilité de l'enseignant reste pleine et entière même en présence d'un intervenant extérieur éventuel » (circulaire APPN, 2017).</small>	<input type="checkbox"/> Convention(s) de partenariat signée(s) des deux parties et jointe(s) au dossier <input type="checkbox"/> Vérification des qualifications de l'ensemble des intervenants extérieurs (https://recherche-educateur.sports.gouv.fr/accueil) <i>Préciser le nom de l'(des) organisme(s) ou de l'(des) association(s) partenaire(s).</i>		
Classe(s) ou groupe concerné	Effectifs	Niveau dans l'activité (débutants, débrouillés ou confirmés)	
ASNS ou pass-nautique validé pour tous les élèves		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	

PROFIL DE L'ESPACE D'ÉVOLUTION : caractéristiques de l'itinéraire

Classification du parcours sur la rivière (Niveau de difficulté /classe 3) Régulation du niveau d'eau : naturelle ou lâcher de barrage ?	
Départ et arrivée de l'itinéraire.	
Accessibilité	
Echappatoires	
<u>Durée du parcours</u>	

2. S'équiper /Sécuriser

MATÉRIEL	
EPI	
Matériel utilisé autre qu'EPI	
Propriétaire du matériel	

DISPOSITIF DE SECOURS	
Manière de porter secours	
Couverture du réseau téléphonique	
Protocole de déclenchement des secours en cas d'accident	

Trousse de secours	
---------------------------	--

3. Progresser en sécurité :

ORGANISATION DE LA CHAÎNE DE SÉCURITÉ ET LA CHAÎNE DE CONTRÔLE AU COURS DE LA PROGRESSION.

(Pendant l'activité, qui fait quoi entre l'élève et l'encadrant, où se place-t-on, quelle communication particulière?)

SOLUTIONS DE MODIFICATION DU PROJET AVANT ET PENDANT SON DÉROULEMENT

- ✓ Quels principaux facteurs à prendre en compte qui imposeraient une régulation de l'organisation initiale : météo, fatigue, blessure, casse matérielle...
- ✓ Programme alternatif prévu en cas de modification du projet initial.
Précisez les régulations prévues au regard des facteurs identifiés

4. DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES À JOINDRE AU DOSSIER :

- Cartes professionnelles à jour des encadrants.
- Topo.
- Protocole de sécurité de l'académie d'accueil si existant.

Annexe 4 : Fiche **CANYONING**

1. Préparer le séjour, Vérifier

- Existence d'un protocole de sécurité pour la pratique du canyoning :
 - Dans l'académie où se déroule l'activité (à joindre au dossier)
 - Dans l'académie de Dijon.
 - Pas de protocole

« Quand un stage APPN est organisé dans une autre académie, les enseignants doivent prendre connaissance du protocole de l'académie d'accueil afin de s'imprégner des recommandations validées par les experts locaux. Le protocole académique le plus strict s'applique. » **Circulaire n° 2017-075 du 19-4-2017 (NOR : MENE1711773C)** « Exigences de la sécurité dans les activités de pleine nature dans le second degré ».

ENCADREMENT DES ÉLÈVES			
Professeur(s) d'EPS et/ou membre(s) de l'établissement qualifié(s) pour encadrer les APPN Rappel : Seuls les professeurs d'EPS et intervenants titulaires d'un diplôme d'état dans l'activité spécifique sont habilités à exercer des responsabilités dans l'activité des élèves.		Autre(s) adulte(s) de l'établissement accompagnateur(s)	
Partenariat(s) extérieur(s) Rappel : « La responsabilité de l'enseignant reste pleine et entière même en présence d'un intervenant extérieur éventuel » (circulaire APPN, 2017).	<input type="checkbox"/> Convention(s) de partenariat signée(s) des deux parties et jointe(s) au dossier <input type="checkbox"/> Vérification des qualifications de l'ensemble des intervenants extérieurs (https://recherche-educateur.sports.gouv.fr/accueil) <i>Préciser le nom de l'(des) organisme(s) ou de l'(des) association(s) partenaire(s).</i>		
Classe(s) ou groupe concerné	Effectifs	Niveau dans l'activité (débutants, débrouillés ou confirmés)	
ASNS ou pass-nautique validé pour tous les élèves		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	

PROFIL DE L'ESPACE D'ÉVOLUTION : caractéristiques de l'itinéraire

Classification du parcours (difficulté/Envergure)	
Départ et arrivée de l'itinéraire (joindre le <u>topo</u>)	
Accessibilité	
Echappatoires	
Équipement <u>du parcours</u>	

2. S'équiper /Sécuriser

MATÉRIEL

EPI	
Matériel utilisé autre qu'EPI	
Propriétaire du matériel	

DISPOSITIF DE SECOURS

Manière de porter secours	
Couverture du réseau téléphonique	
Protocole de déclenchement des secours en cas d'accident	
Trousse de secours	

3. Progresser en sécurité :

ORGANISATION DE LA CHAÎNE DE SÉCURITÉ ET LA CHAÎNE DE CONTRÔLE AU COURS DE LA PROGRESSION.

(Pendant l'activité, qui fait quoi entre l'élève et l'encadrant, où se place-t-on, quelle communication particulière... ?)

SOLUTIONS DE MODIFICATION DU PROJET AVANT ET PENDANT SON DÉROULEMENT

- ✓ Quels principaux facteurs à prendre en compte qui imposeraient une régulation de l'organisation initiale : météo, fatigue, blessure, casse matérielle...
- ✓ Programme alternatif prévu en cas de modification du projet initial.

Précisez les régulations prévues au regard des facteurs identifiés

4. DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES À JOINDRE AU DOSSIER :

- Cartes professionnelles à jour des encadrants.
- Topo.
- Protocole de sécurité de l'académie d'accueil si existant.

1. Préparer le séjour, Vérifier

- Existence d'un protocole de sécurité pour la pratique du surf :
 - Dans l'académie où se déroule l'activité (à joindre au dossier)
 - Pas de protocole

« Quand un stage APPN est organisé dans une autre académie, les enseignants doivent prendre connaissance du protocole de l'académie d'accueil afin de s'imprégner des recommandations validées par les experts locaux. Le protocole académique le plus strict s'applique. » **Circulaire n° 2017-075 du 19-4-2017 (NOR : MENE1711773C) « Exigences de la sécurité dans les activités de pleine nature dans le second degré ».**

ENCADREMENT DES ÉLÈVES			
Professeur(s) d'EPS et/ou membre(s) de l'établissement qualifié(s) pour encadrer les APPN <i>Rappel</i> : Seuls les professeurs d'EPS et intervenants titulaires d'un diplôme d'état dans l'activité spécifique sont habilités à exercer des responsabilités dans l'activité des élèves.		Autre(s) adulte(s) de l'établissement accompagnateur(s)	
Partenariat(s) extérieur(s) <i>Rappel</i> : « La responsabilité de l'enseignant reste pleine et entière même en présence d'un intervenant extérieur éventuel » (circulaire APPN, 2017).	<input type="checkbox"/> Convention(s) de partenariat signée(s) des deux parties et jointe(s) au dossier <input type="checkbox"/> Vérification des qualifications de l'ensemble des intervenants extérieurs (https://recherche-educateur.sports.gouv.fr/accueil) <i>Préciser le nom de l'(des) organisme(s) ou de l'(des) association(s) partenaire(s).</i>		
Classe(s) ou groupe concerné	Effectifs	Niveau dans l'activité (débutants, débrouillés ou confirmés)	
ASNS ou pass-nautique validé pour tous les élèves		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	

PROFIL DE L'ESPACE D'ÉVOLUTION :

Zone de surf	
--------------	--

2. S'équiper /Sécuriser

MATÉRIEL

Matériel	
Propriétaire du matériel	

DISPOSITIF DE SECOURS

Manière de porter secours	
Couverture du réseau téléphonique	
Protocole de déclenchement des secours en cas d'accident	
Trousse de secours	

3. Progresser en sécurité :

ORGANISATION DE LA CHAÎNE DE SÉCURITÉ ET LA CHAÎNE DE CONTRÔLE AU COURS DE LA PROGRESSION.

(Pendant l'activité, qui fait quoi entre l'élève et l'encadrant, où se place-t-on, quelle communication particulière... ?)

SOLUTIONS DE MODIFICATION DU PROJET AVANT ET PENDANT SON DEROULEMENT

- ✓ Quels principaux facteurs à prendre en compte qui imposeraient une régulation de l'organisation initiale : météo, fatigue, blessure, casse matérielle...
- ✓ Programme alternatif prévu en cas de modification du projet initial.

Précisez les régulations prévues au regard des facteurs identifiés

4. DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES A JOINDRE AU DOSSIER :

- Cartes professionnelles à jour des encadrants.
- Protocole de sécurité de l'académie d'accueil si existant.

Annexe 6 : Fiche **AUTRES**

1. Préparer le séjour, Vérifier

- Existence d'un protocole de sécurité pour la pratique d'une activité :
 - Dans l'académie où se déroule l'activité (à joindre au dossier)
 - Dans l'académie de Dijon.
 - Pas de protocole

« Quand un stage APPN est organisé dans une autre académie, les enseignants doivent prendre connaissance du protocole de l'académie d'accueil afin de s'imprégner des recommandations validées par les experts locaux. Le protocole académique le plus strict s'applique. » *Circulaire n° 2017-075 du 19-4-2017 (NOR : MENE1711773C) « Exigences de la sécurité dans les activités de pleine nature dans le second degré ».*

ENCADREMENT DES ÉLÈVES			
Professeur(s) d'EPS et/ou membre(s) de l'établissement qualifié(s) pour encadrer les APPN <i>Rappel</i> : Seuls les professeurs d'EPS et intervenants titulaires d'un diplôme d'état dans l'activité spécifique sont habilités à exercer des responsabilités dans l'activité des élèves.		Autre(s) adulte(s) de l'établissement accompagnateur(s)	
Partenariat(s) extérieur(s) <i>Rappel</i> : « La responsabilité de l'enseignant reste pleine et entière même en présence d'un intervenant extérieur éventuel » (circulaire APPN, 2017).	<input type="checkbox"/> Convention(s) de partenariat signée(s) des deux parties et jointe(s) au dossier <input type="checkbox"/> Vérification des qualifications de l'ensemble des intervenants extérieurs (https://recherche-educateur.sports.gouv.fr/accueil) <i>Préciser le nom de l'(des) organisme(s) ou de l'(des) association(s) partenaire(s).</i>		
Classe(s) ou groupe concerné	Effectifs	Niveau dans l'activité (débutants, débrouillés ou confirmés)	
ASNS ou pass-nautique validé pour tous les élèves		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	

PROFIL DE L'ESPACE D'ÉVOLUTION : caractéristiques de l'itinéraire

Zone d'évolution	
Départ et arrivée de l'itinéraire.	
Accessibilité	
Echappatoires	
<u>Durée de pratique</u>	

2. S'équiper /Sécuriser

MATÉRIEL

EPI	
Matériel utilisé autre qu'EPI	
Propriétaire du matériel	

DISPOSITIF DE SECOURS

Manière de porter secours	
Couverture du réseau téléphonique	
Protocole de déclenchement des secours en cas d'accident	
Trousse de secours	

3. Progresser en sécurité :

ORGANISATION DE LA CHAÎNE DE SÉCURITÉ ET LA CHAÎNE DE CONTRÔLE AU COURS DE LA PROGRESSION.

(Pendant l'activité, qui fait quoi entre l'élève et l'encadrant, où se place-t-on, quelle communication particulière... ?)

SOLUTIONS DE MODIFICATION DU PROJET AVANT ET PENDANT SON DÉROULEMENT

- ✓ Quels principaux facteurs à prendre en compte qui imposeraient une régulation de l'organisation initiale : météo, fatigue, blessure, casse matérielle...
- ✓ Programme alternatif prévu en cas de modification du projet initial.
Précisez les régulations prévues au regard des facteurs identifiés

4. DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES À JOINDRE AU DOSSIER :

- Cartes professionnelles à jour des encadrants.
- Topo.
- Protocole de sécurité de l'académie d'accueil si existant.